

CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2014

L'an 2014, le 08 avril à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. André GUIHARD, Maire, Mmes Marie-Laure AREZKI, Catherine ROUIL, MM. Joseph TESTARD, Christian PRIOU, Arnaud PAGEAUD, Réda BEN KEBIL, Christophe LEBRETON, Mmes Nathalie GENEIX, Christelle JAUNASSE, Isabelle HARDY, Aurélie FERRE, Angélique DELANOU, Anne GUILLET, Lydia BEATRIX, MM. Jérôme SQUELARD, Bertrand DABO, Fabrice ETIE, Michel OUAIRY.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure AREZKI.

Approbation du compte rendu de la séance du 29 mars : installation du conseil municipal.

Intervention de M. Priou afin d'exprimer son point de vue sur le déroulement de la campagne par l'équipe de M. Etié. Réponse de M. Etié.

ELECTION DES CONSEILLERS DELEGUES

Monsieur le Maire propose la nomination de deux délégués afin de soutenir les nouveaux adjoints dans leur tâche. Le conseil municipal donne son accord. Sont proposés par la majorité : MM. Réda BEN KEBIL et Christophe LEBRETON.

Mme Anne GUILLET propose les candidatures de M. Fabrice ETIE et Mme Lydia BEATRIX afin d'avoir une ouverture dans la commune et respecter une parité dans la répartition des délégués.

20h18 : arrivée de Mme Angélique DELANOU

Un vote à bulletin secret est organisé. Mme Aurélie FERRE est nommée scrutateur.

Ont obtenus : Christophe LEBRETON (15 voix), Réda BEN KEBIL (15 voix), Lydia BEATRIX (4 voix), Fabrice ETIE (4 voix).

Les délégués, Christophe LEBRETON et Réda BEN KEBIL sont installés dans leurs fonctions.

INDEMNITES DES ELUS

Les élus peuvent percevoir une indemnité en contrepartie de l'exercice effectif de leurs fonctions, dans la limite du taux maximum applicable à la strate démographique de leur commune. Soit 4 770,84 €. (43 % de l'Indice Brut 1015 de la fonction publique pour le Maire et 16.5% pour les adjoints).

Le Maire propose 40.55% de cet indice pour son indemnité, soit 1 541.50 € brut mensuel, ce qui permet une économie de charges sociales pour la commune. Le reste du budget sera réparti entre les 5 adjoints et les 2 délégués à parts égales soit 461.12 € brut mensuel.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES STRUCTURES EXTERIEURES

SIVOM de la région de RIALLE (3 délégués plus le Maire)

4 candidats se manifestent. Un vote à bulletin secret est organisé.

Ont obtenus : Marie-Laure AREZKI (15 voix), Lydia BEATRIX (9 voix), Christophe LEBRETON (14 voix), Jérôme SQUELARD (15 voix).

Sont élus : Marie-Laure AREZKI, Christophe LEBRETON et Jérôme SQUELARD.

Collège Louis PASTEUR 1 titulaire pour la commission de répartition des charges

Nathalie GENEIX est élue à l'unanimité.

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région d'Ancenis (SIAEP) (1 titulaire, 1 suppléant)

Joseph TESTARD, titulaire et Angélique DELANOU, suppléante, sont élus à l'unanimité.

ELECTION DES DELEGUES AU CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Monsieur le Maire indique que sous le précédent mandat, le Conseil d'administration était composé de 8 membres du Conseil municipal, de 4 personnes extérieures nommées par le Maire et présidé par le Maire. Il propose de ramener à quatre le nombre de conseillers municipaux. Cinq candidats se sont fait connaître.

Lydia BEATRIX, Fabrice ETIE, Isabelle HARDY, Anne GUILLET, Arnaud PAGEAUD sont élus à l'unanimité.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (3 titulaires et 3 suppléants)

Sont élus à l'unanimité :

Titulaires : Fabrice ETIE, Michel OUAIRY, Joseph TESTARD.

Suppléants : Angélique DELANOU, Aurélie FERRE, Christophe LEBRETON.

Groupement d'achats de Ligné (1 titulaire et 1 suppléant)

Sont élus à l'unanimité :

Titulaire : Joseph TESTARD,

Suppléant : Angélique DELANOU.

COMMISSIONS COMMUNALES

Constitution de grands pôles d'activité. Les adjoints réuniront les pôles afin de définir plus précisément la répartition des conseillers dans chaque commission.

Pôle AMENAGEMENT : 2 adjoints – Christian PRIOU et Joseph TESTARD

- Urbanisme, - Voirie, - Bâtiments, - Plan Local d'Urbanisme, - Aménagement – Assainissement, - Services techniques

Lydia BEATRIX, Fabrice ETIE, Aurélie FERRE, Réda BEN KEBIL, Michel OUAIRY, Anne GUILLET, Catherine ROUIL, Christophe LEBRETON, Angélique DELANOU.

Pôle CULTURE : 1 adjoint – Arnaud PAGEAUD

- Culture, - Sport, - Théâtre, - Vie associative, - Bibliothèque

Lydia BETARIX, Fabrice ETIE, Nathalie GENEIX, Bertrand DABO, Michel OUAIRY, Catherine ROUIL, Anne GUILLET, Isabelle HARDY, Réda BEN KEBIL.

Pôle JEUNESSE : 1 adjointe assistée d'un délégué – Marie-Laure AREZKI

- Ecole, - Cantine, - Enfance Jeunesse

Lydia BEATRIX, Aurélie FERRE, Jérôme SQUELARD, Bertrand DABO, Anne GUILLET, Angélique DELANOU, Christophe LEBRETON

Pôle COMMUNICATION : 1 adjointe assistée d'un délégué – Catherine ROUIL

- Teillé Actualités, - Teillé Panorama, - Site internet, - Réunions publiques, - Infos aux élus en interne, - Vœux de la municipalité, - Communication communale générale

Lydia BEATRIX, Fabrice ETIE, Isabelle HARDY, Christelle JAUNASSE, Marie-Laure AREZKI, Réda BEN KEBIL.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

L'article 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) permet au conseil municipal de déléguer certaines de ses compétences au maire. Le but de ces délégations est d'accélérer la prise de décision des communes et d'éviter de convoquer le conseil municipal sur chaque demande. La loi liste 24 matières qui peuvent être déléguées, en ajouter, voire en enlever en cours de mandat.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les délégations suivantes :

- 3 : Procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, 200 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires (décisions de déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat).

- 4 : Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- 5 : Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.

- 6 : Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

- 7 : Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

- 8 : Prononcer la délivrance et le reprise des concessions dans les cimetières.

- 9 : Accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges.

- 10 : Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

- 11 : Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

- 14 : Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

- 15 : Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions que fixe le conseil municipal.
- 19 : Signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) et signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux (PVR).
- 20 : Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal. 200 000 €.
- 24 : Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Le conseil municipal vote à l'unanimité ce droit de délégation aux adjoints dans l'ordre du tableau en cas de force majeure.

COURRIERS DIVERS

- ARTICOM : organisation de portes ouvertes les 26 et 27 avril
- Tournoi de foot Denis LAMBERT le 26 avril
- COMPAS : journée mondiale des soins palliatifs. L'association demande une subvention afin de financer cette journée. Il a été décidé à l'unanimité de mettre le théâtre à leur disposition le 16 octobre 2014 en remplacement d'une subvention financière
- Etat : A la rencontre des nouveaux élus : le 16 avril
- AG de l'ADAR le 17/04
- ACTM, le 12 avril de 14 h à 18 h : Exposition annuelle
- Transmission à Mr Pageaud des prochaines réunions COMPA pour la bibliothèque.
- Assemblée Générale de la Fédération Départementale de la Pêche à lieu Teillé le 15/04. Le vin d'honneur est offert par la commune.
- ERDF demande la mise à jour du référent intervention. Christian Priou prend cette charge
- Les riverains de la Thuellière demandent la mise en place de ralentisseurs afin de sécuriser la route. Cette demande a été transmise à Christian Priou. Il faudra que la résolution du problème fasse partie d'une étude plus globale des besoins et des moyens.

QUESTIONS DIVERSES

- Ne faut-il pas une parité pour les membres du SIVOM ? Pas de réponse immédiate, il faut se renseigner
- Ne faut-il pas une parité pour les conseillers délégués : non, les délégués ne sont pas obligatoires. Le rôle des délégués est de soutenir les nouveaux adjoints. Ils ont donc l'expérience de l'ancien conseil.

- Proposition d'une rencontre élus – employés communaux pour le 28 mai 17h00
- Proposition pour la visite des locaux municipaux : le 16/05 à 18h00 ou le 24/05 à 09h30
- Remplacement de Lydie FORGET pour congé maternité par M. Alexandre NAVEL.

La séance a été levée à 22 h 15

GUIHARD André



PRIOU Christian

BEN KEBIL Réda



LEBRETON Christophe

TESTARD Joseph



ROUIL Catherine

JAUNASSE Christelle



GENEIX Nathalie



AREZKI Marie-Laure



PAGEAUD Arnaud



DABO Bertrand



HARDY Isabelle



SQUELARD Jérôme

GUILLET Anne

DELANOU Angélique

ETIE Fabrice

FERRE Aurélie

OUAIRY Michel

BEATRIX Lydia